



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE « GRAND ORAL » Enjeux et finalités

Inspection pédagogique
Collège des IA-IPR

2 novembre 2020

LE « GRAND ORAL » Enjeux et finalités

L'épreuve

Le « Grand oral » est l'une des épreuves finales du baccalauréat, elle aura lieu en 2021 du 21 juin au 2 juillet. Cette épreuve concerne tous les élèves du lycée général et technologique. Deux notes de service parues au *Bulletin officiel* du 13 février 2020, l'une concernant le baccalauréat technologique, l'autre le baccalauréat général, définissent ses enjeux et ses finalités et expliquent son déroulement :

Premier temps : présentation d'une question (5 minutes)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Pour les candidats scolarisés, elles ont été élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.

Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine.

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. L'exposé du candidat se fait sans note.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.

Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes)

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 minutes)

Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. **Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet** (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.

Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations.

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour les deuxième et troisième temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

L'épreuve est aménagée pour les candidats à besoins éducatifs particuliers. Le *Bulletin officiel* du 13 février 2020 décrit les modalités de ces aménagements (annexe 2 des notes de service).

Les deux questions présentées par le candidat au jury portent, en série générale, sur les deux enseignements de spécialité, pris isolément ou de manière transversale et, en série technologique, sur la spécialité donnant lieu à une étude approfondie. En série générale il n'est donc pas possible de faire porter les deux questions sur un seul des deux enseignements de spécialité.

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur documentaliste. Cette composition permet déjà

d'éclairer déjà les attentes de l'épreuve dans la mesure où il ne s'agit pas d'un jury d'enseignants spécialistes.

Le texte des notes de service décrit bien les trois temps de l'épreuve : présentation et développement d'une question, échange avec le jury pour que le candidat puisse préciser et approfondir sa pensée, deuxième échange sur son projet d'orientation en lien avec les enseignements suivis pour proposer une réflexion personnelle et exprimer ses motivations. **Ces trois temps forment un ensemble** : il s'agit pour les candidats de prendre la parole de manière argumentée, en mettant les savoirs et les compétences qu'ils se sont appropriés au service de leur argumentation.

Les finalités de l'épreuve

« Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction. »

Ces différents éléments, présents explicitement dans les deux notes de service, doivent servir de boussole à la formation des élèves et à l'évaluation de l'épreuve. On peut ainsi interroger les pratiques didactiques et pédagogiques : comment permettre aux élèves de mettre en œuvre ces compétences afin de réussir au mieux l'exercice attendu ? Il est essentiel que cette épreuve soit l'occasion pour chaque élève de se construire comme sujet engagé de sa propre parole : la diversité des élèves, leurs différents parcours, scolaires et personnels peuvent naturellement s'exprimer. On n'attend pas un modèle oratoire figé et prédéterminé mais un engagement.

Prendre la parole

On attend des candidats qu'ils soient en mesure de **partager un discours personnel et construit, nourri par leur expérience**. Plusieurs champs de compétences sont en jeu : expression orale, argumentation, mobilisation de savoirs, interaction.

Pendant le premier temps de l'épreuve, le candidat prend la parole debout et sans note. Ces contraintes ont un certain nombre de conséquences qu'il est intéressant d'examiner : dans la mesure où un discours engagé et personnel est attendu, l'oral gagne à ne pas être la restitution d'un discours extérieur préparé mais une véritable prise de parole. Cependant, il ne peut s'agir non plus d'une improvisation et il est donc important d'accompagner les élèves afin de leur permettre de verbaliser leur pensée de manière claire et construite. On attend une « parole engagée », ce qui nécessite de la part du candidat un investissement physique et intellectuel dont la difficulté doit être prise en compte. L'épreuve vise à une appropriation des savoirs qui rende possible un discours personnel, l'expression de choix, une argumentation fondée sur une réflexion élaborée sur un temps long.

La « solidité des connaissances »

Le temps de l'oral n'est donc pas un temps de vérification d'acquis disciplinaires mais bien une prise de parole investie, qui se développe et s'approfondit par les échanges avec le jury. Le terme « solidité des connaissances » est à associer à l'idée de capacité du candidat à mobiliser des savoirs à bon escient en lien avec la question posée : le candidat, sur le sujet qu'il a choisi et à partir d'une des deux questions qu'il a proposées, doit pouvoir développer un propos fondé et maîtrisé, réfléchi et structuré mais n'a pas à démontrer sa connaissance exhaustive d'un programme disciplinaire. Il ne s'agit pas d'une épreuve de spécialité. Le questionnement du jury concernant la « solidité des connaissances » acquises au cours du cycle terminal se fait en relation avec le sujet travaillé et approfondi par le candidat.

Les deux temps d'échange avec le jury visent à évaluer un niveau de maîtrise de compétences d'expression orale et d'argumentation. Le questionnement du jury doit permettre au candidat d'aller plus loin, de reformuler son propos, de prendre en compte le point de vue d'autrui.

Le dialogue qui s'établit dans le troisième temps de l'épreuve, au sujet du projet d'orientation, est lui aussi l'occasion pour le candidat de montrer comment sa réflexion s'est nourrie de ses expériences et de développer un discours argumenté sur ses choix, ses questionnements, ses projets, même si ceux-ci

ne sont pas aboutis.

Le « Grand oral » doit être compris comme **un ensemble cohérent**, dans lequel, à chacun des trois temps identifiés, les mêmes compétences sont mobilisées et évaluées dans des situations différentes. Il est donc important de porter un regard global sur cette épreuve.

Attendus de l'épreuve en termes de compétences

Une approche globale qui permet d'accueillir la diversité

L'évaluation du « Grand oral » se fait par compétences, dans une logique globale ne distinguant pas les trois temps de l'épreuve. Il s'agit pour le jury de prélever des indices d'expression de ces compétences tout au long de l'oral, pour être à même de le positionner en fin d'épreuve sur différents niveaux de maîtrise. On cherche à valoriser ce que le candidat a su faire en observant l'ensemble de l'épreuve : une compétence qui n'a pas pu s'exprimer à un moment de l'épreuve, ou qui l'a été maladroitement, peut cependant être maîtrisée et se donner à voir sur un autre moment et on peut alors la considérer comme acquise.

La grille proposée dans la note de service publiée au *Bulletin officiel* du 13 février 2020 est indicative, mais elle fait d'ores et déjà apparaître les grands champs des compétences qui seront évaluées :

- la prise de parole :
 - qualité de la parole (domaine oratoire : voix, intonations, rythme...)
 - qualité du discours (domaine langagier : clarté du propos, lexique, structure...)
- la solidité des connaissances mobilisées,
- l'argumentation
- l'interaction avec le jury.

La grille proposée amène également à s'interroger sur le niveau de maîtrise qui peut être attendu d'un candidat au baccalauréat. Un niveau d'expertise avancé peut être décrit dans une échelle, et permettre de positionner certains candidats, sans pour autant être exigible. Réussir son « Grand oral » ne signifie pas n'avoir aucune fragilité dans l'un des champs des compétences évaluées : un candidat peut à la fois avoir un très bon niveau de maîtrise dans une compétence et certaines fragilités dans une autre. La notation de l'épreuve se fait sur 20, en prenant en compte de manière globale les niveaux de maîtrise des candidats.

Bien percevoir les compétences qui seront évaluées, et celles qui ne le seront pas, peut éviter de figer cette épreuve, qui doit rendre possible l'expression de la diversité. Seuls le discours et la capacité à le transmettre seront évalués. Il ne s'agit pas d'un spectacle, ni d'une performance d'éloquence : quelle que soit la forme que prendra la prestation orale, le jury veillera à ne s'attacher qu'aux compétences évaluées. Avoir cela présent à l'esprit autorise différentes formes de prises de parole, représentatives de la grande diversité des élèves et d'égale valeur dans cet examen.

Une explicitation nécessaire

L'explicitation auprès de tous des attendus de l'épreuve vise deux objectifs :

- la cohérence des discours portés par les différents enseignants qui interviendront dans sa préparation. Une cohérence nécessaire, car, d'une part il s'agit de la même épreuve pour tous les élèves, d'autre part il s'agit d'une même épreuve préparée par différents enseignants pour un même élève ;
- la bonne connaissance par les élèves des attendus réels de cette épreuve est indispensable, afin qu'ils puissent s'en faire la représentation la plus juste possible et s'y préparer en connaissance de cause, en évitant toute projection fantasmée qui pourrait la faire percevoir comme inaccessible.

Cette explicitation peut aussi utilement faire apparaître ce qui ne sera pas évalué : le choix de la question, le support éventuellement préparé pour le jury, la nature de la réponse apportée à la question, le choix de la forme de la prestation, les choix d'orientation...

La préparation des élèves

Des pistes pour favoriser la réussite des élèves

Le choix par les élèves de deux questions, en lien avec les programmes de la ou des spécialités est une étape importante dans la préparation de l'épreuve. Ces questions, présentées sur une feuille signée par les enseignants et portant le cachet de l'établissement, ne sont pas évaluées pour elles-mêmes, en revanche, elles gagnent à être suffisamment ouvertes pour permettre aux candidats de développer une argumentation, de tenir un propos personnel, de partager avec le jury une démarche. Des questions recelant des tensions, des enjeux vifs liés aux questionnements des différents programmes laissent toute leur place à une problématisation, à une réflexion, au cheminement d'une pensée. Celle-ci doit être claire et construite, mais n'a pas à suivre un schéma préétabli, ni un plan attendu.

Plusieurs élèves d'une même classe peuvent travailler les mêmes questions. L'élaboration et la préparation des questions peut se faire en groupe.

Dans les enseignements de spécialité qui prévoient la mise en œuvre d'une démarche de projet, les deux questions peuvent naturellement être élaborées à partir de l'étude approfondie menée dans le cadre de ce projet. En revanche, le « Grand oral » n'est pas une soutenance finale du projet ni un complément à l'épreuve de spécialité.

Le candidat peut, s'il le souhaite, pendant les vingt minutes de préparation, réaliser, sur une feuille qui lui est remise, un support à destination du jury. Si toute réalisation est possible, on comprend bien que le support, qui n'est pas évalué, prend tout son sens quand il est un appui à la parole du candidat : des éléments auxquels il voudrait faire référence pendant sa présentation mais qu'il serait difficile d'oraliser peuvent ainsi y être représentés (croquis, schéma, figures, équations, graphiques...).

Le troisième temps du « Grand oral » vise la capacité du candidat à parler sur sa poursuite d'études. Ce discours gagne à être éclairé par un regard réflexif sur les compétences disciplinaires. On n'attend pas une adéquation entre les choix d'orientation et la question mais une capacité à verbaliser ces choix, à les justifier et à montrer comment ils ont été nourris par l'expérience vécue dans les enseignements de spécialité mais aussi dans les enseignements communs. Les rencontres, les recherches, les réflexions menées dans le cadre du parcours d'orientation sont également des éléments qui alimentent et fondent le propos. Comme dans l'ensemble de l'épreuve, ce sont les compétences d'expression orale et d'argumentation qui sont évaluées : l'expression d'un questionnement est tout aussi valable que la présentation de choix aboutis. Ce temps se prépare donc à la fois avec les professeurs accompagnant le parcours d'orientation de l'élève (professeur principal, professeur tuteur, professeur documentaliste, CPE...) et dans le cadre des enseignements de spécialité et des enseignements communs. Il s'agit d'un processus entamé dès le début de l'année et qui suit naturellement les étapes de Parcoursup.

Des pistes pédagogiques dans le quotidien des enseignements

La construction des compétences d'expression orale se fait sur un temps long et dans l'ordinaire de la classe. Tous les enseignements y concourent, ainsi que certains moments de vie scolaire. Les moments habituels de prise de parole des élèves en classe (en début ou en fin de séance, au tableau, en interaction avec les autres...) peuvent devenir de véritables leviers d'apprentissage par des retours explicites et quelques infléchissements : veiller à ce que la parole soit adressée, portée, varier les contextes en fonction des besoins des élèves (place dans la salle, posture de l'élève...) : accompagner ces prises de parole quotidiennes laisse une place naturelle à la différenciation. Enfin, une attention peut être portée au fait que la parole des élèves puisse se développer en les amenant à reformuler, à expliquer ce qu'ils veulent dire, à ne pas demeurer dans l'implicite, à préciser les étapes d'un raisonnement. Sur ce point il peut être intéressant de favoriser les échanges entre élèves. Il est essentiel que les enjeux de l'épreuve soient partagés par tous afin que le discours sur ce qui est attendu soit le même. Les progrès à l'oral se font grâce à l'observation, qui gagne à être soutenue par une explicitation des compétences mises en œuvre, des temps d'autoévaluation, des retours (les outils numériques, notamment audio ou vidéo, peuvent être utiles en cela).

Lors de toute prise de parole, la place de celui qui écoute est primordiale. Même dans un oral en continu, des interactions s'opèrent qu'il faut prendre en compte dans la préparation des élèves. Il est important de leur permettre d'apprendre à adresser leur parole, à écouter, à reformuler et développer leur pensée en prenant en compte le propos d'autrui, lors d'échanges entre pairs ou avec l'enseignant. Il s'agit aussi de leur permettre de comprendre que le questionnement est un appui à leur parole qui vise à les aider à montrer ce qu'ils savent et à aller plus loin.

Des pistes pour l'organisation annuelle dans les enseignements de spécialité

Si la construction des compétences d'expression orale se fait tout au long du parcours des élèves, l'année de terminale est rythmée par l'étape des épreuves écrites de spécialité. Avant les écrits, les professeurs peuvent accompagner les élèves dans l'élaboration progressive de leurs questions en les outillant, en indiquant sur les différents thèmes ou objets du programme des sources de questionnements, des pistes de réflexion pertinentes, et des ressources sur le mode, par exemple, d'un « pour aller plus loin » en fin de séquence. Les élèves peuvent travailler à plusieurs sur les mêmes champs de réflexion. Il s'agit donc d'une première étape de capitalisation, pour laquelle on peut proposer différents supports et outils de collecte. Pendant cette première étape, les élèves approfondissent, commencent à construire une argumentation, à faire des choix dans lesquels ils se reconnaissent. Il peut être intéressant de donner à voir en début d'année l'ensemble des thématiques qui seront abordées pour que les élèves identifient les champs qui suscitent leur curiosité. L'épreuve porte sur le programme du cycle terminal : des thématiques étudiées en classe de première peuvent donc être sollicitées.

Pour contribuer à cette appropriation on peut leur proposer de présenter en classe un point du programme. Le rôle de l'enseignant de spécialité est davantage à ce stade de planifier quelques moments pour faire le point sur la maturation des sujets choisis plutôt que de dédier des séances complètes à cette préparation.

Après les épreuves terminales écrites et orales, on peut adapter le travail au format de l'épreuve du « Grand oral ». Les élèves précisent leurs questions. Un temps spécifique doit être consacré à cette préparation qui peut être pensé de manière globale. De nombreuses modalités de travail sont possibles : oraux d'étape, auto-évaluation, oraux entre pairs, utilisation de la vidéo... Ce temps de préparation est d'autant plus formateur qu'il s'adapte aux besoins des élèves et leur offre des contextes variés.

Il est intéressant de penser les « oraux blancs » ou les autres préparations des élèves non comme des mimes de l'épreuve finale mais comme des mises en situation, associées à des retours explicites.